

FINANCEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS)

Cas 1 – Pour les ESSMS qui ne sont pas encore équipés d'un Dossier Usager Informatisé (DUI)

Une aide à l'investissement vous permettant de vous équiper d'un DUI : première acquisition ou acquisition d'un nouveau logiciel au travers du programme ESSMS numérique. Au-delà de l'équipement logiciel, les établissements sont accompagnés dans la conduite du projet et dans la transformation de leur organisation afin que les professionnels utilisent, au quotidien, le DUI.

Les financements ESSMS numérique sont alloués dans le cadre d'un groupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins :

Pour les projets regroupant moins de 50 ESSMS :

- 7000€ par ESSMS pour la maîtrise d'ouvrage versés à 50% au début du projet et à 50% sur preuve d'atteinte des objectifs du programme ;
- Jusqu'à 12000€ par ESSMS pour l'éditeur. En outre, si cet éditeur est référencé Ségur, il bénéficie d'un financement complémentaire de 2500€ par ESSMS.

Pour les projets regroupant 50 ESSMS ou plus :

- 2000€ par ESSMS pour la maîtrise d'ouvrage versés à 50% au début du projet et à 50% sur preuve d'atteinte des objectifs du programme ;
- Jusqu'à 1000€ par ESSMS pour l'éditeur. En outre, si cet éditeur est référencé Ségur, il bénéficie d'un financement complémentaire de 3000€ par ESSMS.